

20230904\_DL\_04

**OBJET :** Avenant n°1 au  
Protocole transactionnel  
avec SOGETREL, titulaire des  
lots 1 et 2 du marché de  
conception – réalisation d'un  
réseau FTTH sur le  
Département de la Somme

**Date de convocation :**  
25 août 2023

**Date de séance :**  
04 septembre 2023

**Date d'affichage :**  
12 septembre 2023

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 7

**Membres votants :** 9

*Séance en présentiel et en  
visioconférence*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE D

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Étaient présents :** VARLET Philippe, PARSIS Laurent, MAILLE-BARBARE Françoise, FAUVET Frédéric, DELFOSSE Jean-Philippe, LHOMME Brigitte, GEST Alain.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PARIS Laurent

**Pouvoirs :**

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à Monsieur GEST Alain  
Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

*Par un marché notifié le 11 janvier 2019, SOMME NUMERIQUE a confié à SOGETREL les lots 1 (zone ouest) et 2 (zone nord) du marché de Conception-Réalisation portant sur une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (Ftth) sur son territoire. Un protocole ayant pour objet de clore certaines discussions issues des difficultés d'exécution du marché de travaux a été adopté par délibération du Bureau en date du 06 juillet 2021. L'objectif du protocole est de poursuivre l'exécution sur des bases saines avec un effet moteur recherché sur la construction des prises FTTH. Dans un souci d'efficacité et de fluidité du travail des équipes de Somme Numérique, il est proposé d'adopter un avenant au protocole, permettant d'introduire des objectifs intermédiaires aux objectifs initiaux et des objectifs nouveaux en termes de livraison de prises Ftth et de délais d'exécution.*

### LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vus les articles 2044 à 2046 et 2048 à 2052 du Code civil,
- Vu la délibération n°3 du Bureau en date du 06 juillet 2021 ayant pour objet l'approbation d'un protocole transactionnel avec Sogetrel.
- Vu la Circulaire du 6 avril 2011 du Premier ministre relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,
- Vu le protocole transactionnel conclu avec la société SOGETREL
- Vu le projet d'avenant n°1 au protocole transactionnel

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de conclure un avenant pour le protocole transactionnel dans une démarche vertueuse pour la suite de l'opération FTTH ;

Envoyé en préfecture le 12/09/2023

Reçu en préfecture le 12/09/2023

Publié le 25/09/2023

SLOW

ID : 080-258004365-20230904-230904\_B\_DEL4-DE

## DELIBERE

**ARTICLE 1**—Le projet d’avenant n°1 du protocole transactionnel à conclure avec SOGETREL, et ses incidences financières, est approuvé.

**ARTICLE 2**- Le président est autorisé à apporter des modifications au présent projet pour assurer son exécution.

**ARTICLE 3** —Le Président est autorisé à signer le présent avenant et tout autre document permettant sa mise en œuvre.

**ARTICLE 4** —Le Président ainsi que le Trésorier du Grand Amiens et Amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération.

